



---

**Commission économique pour l'Europe**

Comité directeur des capacités et  
des normes commerciales

**Groupe de travail des politiques de coopération  
en matière de réglementation et de normalisation**

Consultations virtuelles informelles

Genève, 2 (après-midi) et 3 novembre 2020

**Note de la Présidente sur les consultations virtuelles  
informelles du Groupe de travail des politiques  
de coopération en matière de réglementation  
et de normalisation****I. Introduction**

1. Le Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation a tenu des consultations virtuelles informelles de l'après-midi du 2 novembre au 3 novembre 2020.
2. Les États membres de la CEE ci-après étaient représentés : Albanie, Allemagne, Autriche, Bélarus, Canada, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Géorgie, Irlande, Italie, Kazakhstan, Lituanie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République kirghize, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Slovaquie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie et Ukraine.
3. Les pays non membres de la CEE ci-après étaient également présents : Afrique du Sud, Arabie saoudite, Bahamas, Brésil, Chine, Inde, Japon, Nouvelle-Zélande et État observateur de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies.
4. Des représentants de la Commission européenne (CE) ont assisté à la session.
5. Les organismes des Nations Unies ci-après ont participé à la session : Union internationale des télécommunications (UIT) et ONU-Femmes.
6. Les organisations intergouvernementales et non gouvernementales ci-après ont participé à la session : Comité européen de normalisation et Comité européen de normalisation électrotechnique (CEN-CENELEC), Commission économique eurasiennne, Commission électrotechnique internationale (CEI), Organisation internationale de métrologie légale, Organisation internationale de normalisation (ISO), Association des chambres de commerce et d'industrie européennes (EUROCHAMBRES) et BCCI et IDEA SOCIETY-AUSTRIA, amfori, ASTM International, Chambre européenne d'économie, Suisse (CEES), Organisation européenne des citoyens pour la normalisation dans le domaine de l'environnement, Global Trade Professionals Alliance, Ingénieurs du Monde, Conférence internationale sur l'agrément des laboratoires d'essai (ILAC), Institut international du



développement durable (IISD), Responsable Jewellery Council, Union russe des industriels et des entrepreneurs (RSPP) et Organisation mondiale du commerce (OMC).

7. Parmi les observateurs présents à l'invitation du secrétariat figuraient des représentants d'entreprises du secteur privé, d'associations, d'universités et d'organisations de la société civile.

8. La Présidente du Groupe de travail a ouvert la réunion.

## II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Ordre du jour provisoire annoté	ECE/CTCS/WP.6/2020/INF.1	Information

9. Le Groupe de travail a adopté son ordre du jour sans le modifier. (Conclusion 1)

## III. Élection du Bureau (point 2 de l'ordre du jour)

10. M. Miroslav Chloupek, Premier Vice-Président de l'Office tchèque des normes, de la métrologie et des évaluations (République tchèque), a été élu Vice-Président du Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation pour la période 2020-2022. (Conclusion 2)

11. Les conclusions seront officiellement approuvées dans le cadre d'une procédure d'approbation tacite de la CEE après les consultations virtuelles informelles du Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation.

## IV. Questions découlant de réunions d'organismes des Nations Unies (point 3 de l'ordre du jour)

12. Le Chef de la Section de l'accès aux marchés a communiqué des informations au Groupe de travail concernant les consultations virtuelles informelles du Comité directeur des capacités et des normes commerciales, qui avaient eu lieu le 29 juin 2020. Le Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (le « Groupe de travail ») célébrait sa trentième session annuelle, qui marquait aussi le cinquantième anniversaire des travaux de la CEE sur les politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation. Sur la base d'une décision du Comité exécutif de la CEE (ECE/EX/2020/L.12), la session avait pour le titre officiel « Consultations virtuelles informelles », et les décisions prises durant ces consultations seraient des « conclusions » et non des « décisions ». La soixante-neuvième session de la Commission économique pour l'Europe se tiendrait en avril 2021, et le débat de fond de haut niveau serait consacré au thème de la promotion de l'économie circulaire et de l'utilisation durable des ressources naturelles dans la région de la CEE.

13. La Directrice de la Division du commerce et de la coopération économique de la CEE a souligné que les normes jouaient un rôle important, facilitant le développement du commerce durable au sein des chaînes de valeur mondiales et favorisant le passage à l'économie circulaire. Elle a demandé aux délégations de conclure leurs travaux par des résultats concrets qui fassent fond sur les succès obtenus par le Groupe de travail depuis sa création et qui permettent à celui-ci de continuer de remplir sa mission durant les trente années à venir. Dans ce même esprit, elle s'est dite convaincue que le Groupe de travail apporterait une contribution utile à la soixante-neuvième session de la Commission économique pour l'Europe, dont les principaux thèmes seraient notamment l'économie circulaire et une reprise solide et durable après la pandémie de COVID-19.

14. Les participants ont pris note du rapport du secrétariat sur les questions découlant des réunions du Comité exécutif de la CEE. (Conclusion 3)

## V. Conférence anniversaire sur le thème « Reconstruire en mieux : la contribution essentielle des solutions communes au développement durable à l'ère de la COVID-19 » (point 4 de l'ordre du jour)

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Ordre du jour de la conférence :	Non disponible	Information
Reconstruire en mieux : la contribution essentielle des solutions communes au développement durable à l'ère de la COVID-19.		

15. La Présidente a invité M<sup>me</sup> Elena Santiago Cid, Directrice générale du Comité européen de normalisation (CEN) et du Comité européen de normalisation électrotechnique (CENELEC), à animer les débats. La Secrétaire générale adjointe et Secrétaire exécutive de la CEE a ouvert la conférence, et le Secrétaire général et Directeur général de la Commission électrotechnique internationale (CEI) et le Secrétaire général de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) ont fait des déclarations liminaires.

16. La Secrétaire exécutive a exprimé l'espoir que la conférence donnerait un nouvel élan à la poursuite de la coopération intergouvernementale en matière de normalisation et de réglementation dans de nombreux domaines : normes tenant compte des questions de genre, gestion du risque, formation à la normalisation ou économie circulaire.

17. Pour soutenir la reprise et renforcer la résilience des zones urbaines face aux dommages causés par la pandémie de COVID-19, la Commission électrotechnique internationale (CEI), l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et l'Union internationale des télécommunications (UIT) ont créé un groupe de travail conjoint chargé de coordonner la normalisation dans l'optique des villes intelligentes. Ce groupe de travail examinerait les enseignements à tirer à l'échelle mondiale de la gestion de la pandémie de COVID-19 et collaborerait avec les parties prenantes pour déterminer quelles normes étaient nécessaires et mieux coordonner leur élaboration.

18. La Directrice exécutive de l'Institut international du développement durable (IISD) Europe a parlé de la manière dont les normes privées de durabilité, en facilitant l'établissement de chaînes de valeur durables et la circularité, pouvaient contribuer à une reprise durable et résiliente. Elle a mis en relief trois facteurs propres à renforcer les effets de ces normes privées : la définition de critères permettant de recenser les domaines de préoccupation, la solidité des systèmes de suivi, d'évaluation ou d'audit et un environnement favorable (accès au financement, appui du secteur public, etc.). Elle a également montré que les travaux de la CEE sur la traçabilité au sein des chaînes d'approvisionnement pouvaient contribuer à garantir la transparence et le respect du principe de responsabilité nécessaires pour garantir l'efficacité des normes privées de durabilité. Enfin, elle a souligné que les effets positifs des normes privées de durabilité pouvaient être amplifiés à condition que ces normes soient intégrées aux politiques et procédures publiques, telles que les procédures de passation des marchés publics.

19. La Directrice régionale pour l'Europe et l'Asie centrale d'ONU-Femmes a proposé de construire un modèle de reprise inclusif tenant compte de l'égalité des sexes dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Elle a insisté sur la nécessité de prendre des décisions fondées sur des données factuelles et de trouver des solutions à court, à moyen et à long terme aux problèmes additionnels rencontrés par les femmes, chez elles ou au travail, dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Pendant la Décennie d'action visant à accroître la participation des femmes à l'économie mondiale, on a acquis une compréhension plus fine des effets du travail non rémunéré des femmes sur leur participation à l'économie formelle. Les organismes de normalisation devraient agir de concert pour donner la priorité au

financement du développement durable en cette époque de pandémie de COVID-19 et au-delà. Il était important de synchroniser les activités avec celles du Groupe de travail des femmes sur le financement du développement afin d'accompagner la réforme féministe de l'économie mondiale, dans le prolongement du processus de Beijing +25. Les normes pouvaient également améliorer la qualité de ces services et faire une véritable différence si elles étaient correctement hiérarchisées et si leur mise en œuvre était appuyée par un financement et des investissements suffisants.

20. La Directrice des relations gouvernementales du Deutsches Institut für Normung (DIN) a expliqué comment les organismes de normalisation allemands s'étaient adaptés à la crise sanitaire mondiale et comment les normes avaient contribué à la prévention et à l'atténuation des effets de la COVID-19. Elle a donné des exemples de mesures prises par le DIN, notamment la mise à disposition gratuite des normes relatives aux fournitures médicales et aux équipements de protection individuelle, l'accès aux informations connexes ainsi que l'élaboration de nouvelles normes relatives à la gestion de crise.

21. Le Directeur général de la Direction du numérique, de la technologie et de l'agrobusiness de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a souligné l'importance capitale des services de contrôle de la qualité pour les gens, pour la planète et pour la prospérité. Il a parlé des répercussions de la pandémie de COVID-19 sur la réalisation des objectifs de développement durable. Les mécanismes de contrôle de la qualité et les normes avaient contribué aux travaux de préparation et à la lutte contre la pandémie, aux interventions et aux activités d'adaptation à des fins de prévention, de dépistage, de protection et de désinfection. L'intervenant a mis en avant le rôle de la numérisation et de l'innovation dans le domaine des normes, de la métrologie, de l'évaluation de la conformité et de l'accréditation, dans le cadre d'une reprise et d'une transformation axées sur la volonté de reconstruire en mieux et de garantir un développement industriel inclusif et durable.

22. Le Directeur général adjoint du Centre d'accréditation géorgien a présenté les décisions concernant les services de contrôle de la qualité prises par la Géorgie pour maintenir l'activité économique du pays, y compris les essais et les contrôles en laboratoire et les procédures de certification. Il a proposé que le Groupe de travail étudie les moyens de prévention des effets négatifs de la pandémie sur le commerce international, la production locale et l'industrialisation. Pour ce faire, le Groupe de travail pourrait évaluer et comparer les effets de la pandémie de COVID-19 sur les pays dotés de services de contrôle de la qualité plus ou moins développés afin qu'il soit possible d'améliorer la planification et l'utilisation des services de contrôle de la qualité, et diffuser plus largement les résultats des mesures proposées.

23. La Responsable des questions Commerce et femmes à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a souligné que les normes et la réglementation contribuaient à réduire les effets négatifs de la pandémie de COVID-19 sur les femmes. Elle a donné des exemples de femmes faisant face aux difficultés liées à la facilitation du commerce, au travail non rémunéré et à l'économie des services à la personne, et a expliqué comment la pandémie de COVID-19 avait aggravé des problèmes qui existaient déjà. De nouvelles normes devaient être mises en place pour améliorer les conditions de travail des femmes.

## VI. Initiative sur l'élaboration de normes tenant compte des questions de genre (point 5 de l'ordre du jour)

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Rapport concernant les activités menées dans le cadre de l'Initiative sur l'élaboration de normes tenant compte des questions de genre pour la période 2019-2020.	ECE/TRADE/CTCS/WP.6/2020/4	Décision

24. La Présidente de l'Initiative sur l'élaboration de normes tenant compte des questions de genre a présenté les travaux réalisés dans le cadre de la Déclaration sur les normes et l'élaboration des normes tenant compte des questions de genre. On dénombreait 76 signataires de la Déclaration. En 2020, trois nouveaux groupes de travail avaient été créés. Ils travaillaient avec les signataires : le premier pour élaborer une formation et des pratiques optimales concernant les normes tenant compte des questions de genre, le deuxième pour mettre au point une méthodologie relative à ces normes, et le troisième pour mener des travaux de recherche et établir des réseaux.

25. Le registre de l'Initiative sur l'élaboration de normes tenant compte des questions de genre était une plateforme ouverte sur laquelle étaient postés des présentations, des notes de séance et les plans d'action sur l'égalité des sexes mis au point par les signataires.

26. En 2021, il était prévu d'inaugurer le réseau de responsables de la coordination des questions de genre parmi les signataires de la Déclaration, de dispenser une formation de renforcement des capacités concernant les plans d'action et les outils relatifs aux questions de genre et de créer une plateforme sur laquelle afficher les formations et les ressources relatives aux initiatives des signataires.

27. La délégation du Royaume-Uni a fait savoir que l'Office britannique de la sécurité et des normes des produits avait commandé une étude sur les liens entre l'autonomisation économique des femmes et la réforme des normes et des règlements, qui était disponible sur le site Web consacré au travail et aux perspectives des femmes.

28. Les participants ont pris note avec satisfaction du rapport de l'Initiative sur l'élaboration de normes tenant compte des questions de genre, qu'ils ont adopté, et ont demandé aux représentants de l'initiative de faire rapport à la session de 2021. (Conclusion 4)

## VII. Gestion du risque dans les systèmes de réglementation (point 6 de l'ordre du jour)

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Rapport sur les activités du Groupe d'experts de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation.	ECE/CTCS/WP.6/2020/5	Décision
Recommandation P révisée sur la gestion du risque dans les systèmes de réglementation.	ECE/TRADE/C/WP.6/2011/4	Décision
Projet révisé de la recommandation V sur la prise en compte du risque de non-conformité des produits dans le cadre du commerce international.	ECE/CTCS/WP.6/2020/6/Rev.1	Décision

29. Le cocoordonateur du Groupe d'experts de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation (le Groupe d'experts) a présenté un rapport établi conjointement par le Groupe d'experts et par le Groupe consultatif de surveillance des marchés (Groupe « MARS »). Les recommandations adoptées par le Groupe d'experts, comme la recommandation P sur la gestion du risque dans les systèmes de réglementation, étaient très intéressantes dans le contexte de la pandémie de COVID-19<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> La Recommandation P vise à favoriser une culture de la gestion responsable des risques et une meilleure préparation aux crises telles que la pandémie de COVID-19 et à leur gestion, fondée notamment sur une coordination plus efficace de toutes les parties qui peuvent y être associées.

30. Le Groupe d'experts de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation avait élu son nouveau Président, Stephen Naundorf, membre du bureau « Mieux légiférer » de la Chancellerie fédérale allemande et Président du Comité de la politique de la réglementation de l'OCDE.

31. Le coordinateur a fait le point sur les activités du Groupe d'experts, notamment le projet de nouvelle recommandation V relative à la prise en compte du risque de non-conformité des produits dans le cadre du commerce international, la révision de la Recommandation P sur la gestion du risque dans les systèmes de réglementation et le guide sur la gestion des risques aux fins de la facilitation du commerce, élaboré en coopération avec le Centre du commerce international (ITC). La Présidente a également proposé de réaliser une enquête pour recenser les meilleures pratiques de gestion de crise dans les systèmes de réglementation pendant la pandémie de COVID-19.

32. Les participants aux consultations virtuelles informelles ont remercié le Groupe d'experts et le Groupe « MARS » pour leur rapport conjoint et ont félicité les équipes et le secrétariat pour les résultats obtenus. Ils ont demandé au secrétariat de faire rapport sur les futures activités du Groupe d'experts et du Groupe « MARS » à la session de 2021. (Conclusion 5)

33. Les participants ont recommandé l'approbation de la Recommandation P révisée sur la gestion du risque dans les systèmes de réglementation (ECE/TRADE/C/WP.6/2011/4/Rev.1) selon la procédure d'approbation tacite après les consultations. Ils ont pris note du projet révisé de la nouvelle recommandation V sur la prise en compte du risque de non-conformité des produits dans le cadre du commerce international (ECE/CTCS/WP.6/2020/6) et ont demandé au Groupe d'experts d'achever l'élaboration de la recommandation afin que celle-ci soit adoptée à la session de 2021. (Conclusion 6)

## **VIII. Faits nouveaux liés à la normalisation (point 7 de l'ordre du jour)**

34. La Commission économique eurasiennne a fait le point sur les travaux de l'Union économique eurasiennne (UEE) concernant les procédures d'évaluation de la conformité appliquées sur le territoire de l'Union pendant la pandémie de COVID-19 et la réglementation technique en général.

35. Les participants ont pris note du rapport et ont remercié la Commission économique eurasiennne pour sa coopération et sa coordination avec la CEE. Ils ont invité l'organisation à faire à nouveau rapport à la session de 2021. (Conclusion 7)

## **IX. Faits nouveaux dans le domaine de la coopération internationale en matière de réglementation (point 8 de l'ordre du jour)**

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Rapport sur les faits récents survenus dans le cadre des initiatives sectorielles	ECE/TRADE/CTCS/WP.6/2020/7	Information

36. Le représentant de l'Initiative sectorielle concernant les équipements utilisés en milieu explosif a présenté les travaux menés en ce qui concerne le cadre réglementaire commun révisé applicable à ces équipements. Parmi les produits à venir figurait la publication, en 2021, de la Directive à l'intention des fonctionnaires chargés de la réglementation et de la deuxième édition des arrangements réglementaires communs (ARC). Un atelier organisé conjointement par la CEE et le Système de la Commission électrotechnique internationale pour la certification de conformité aux normes des matériels électriques destinés à être utilisés en atmosphères explosives (IECEx) devait se tenir en 2021.

37. Le représentant de l'Initiative sectorielle concernant les engins de terrassement a présenté la norme ISO 19948 à l'appui du projet sectoriel concernant les engins de terrassement. Parmi les travaux futurs de l'Initiative, il a cité la formation à l'utilisation du règlement type relatif aux engins de terrassement de la CEE et la fourniture d'une assistance à cet égard.

38. Le secrétariat a présenté les activités de l'Initiative sur la formation en matière de normalisation (groupe START-Ed) au nom du responsable de celle-ci. Un webinaire sur la formation en matière de normalisation avait eu lieu dans la matinée du 2 novembre, et le résumé des débats avait été communiqué au Groupe de travail. Les débats avaient porté sur la possibilité de mener des activités de formation aux normes relatives aux fonctions de direction et aux questions environnementales.

39. Le coordonnateur de l'Initiative sectorielle concernant la sécurité des conduites d'hydrocarbures a rendu compte des principaux résultats obtenus dans le cadre de l'initiative. Au vu des changements majeurs survenus sur le marché mondial du pétrole et du gaz, le rôle de l'initiative de la CEE consistait à élaborer des règles communes pour garantir le transport sûr des ressources énergétiques.

40. Les participants ont pris note des rapports et des exposés présentés par les représentants des initiatives, qu'ils ont remerciées pour leur contribution au débat international sur les normes, la normalisation, l'utilisation des normes et la formation aux normes. Ils ont demandé aux équipes et aux initiatives d'évaluer leurs travaux et de faire rapport à la session de 2021. (Conclusion 8)

## **X. Faits nouveaux en matière d'évaluation de la conformité et d'accréditation (point 9 de l'ordre du jour)**

### **Informations actualisées communiquées par des organisations intergouvernementales et des organismes de normalisation régionaux et internationaux**

41. Le représentant de la Conférence internationale sur l'agrément des laboratoires d'essai (ILAC) a fait un bref compte rendu des récentes activités de son organisation. Toutes les activités étaient menées en ligne. Le Forum international de l'accréditation (IAF) et l'ILAC avaient décidé de former une seule organisation à des fins d'accréditation ; cette fusion devait prendre deux ou trois ans.

42. Les participants ont pris note des informations fournies par l'ILAC, qu'ils ont remerciée pour sa coopération et sa coordination avec la CEE. Ils ont invité l'organisation à faire à nouveau rapport à la session de 2021. (Conclusion 9)

## **XI. Faits nouveaux dans le domaine de la métrologie (point 10 de l'ordre du jour)**

43. Aucun rapport n'a été présenté au titre de ce point de l'ordre du jour.

## **XII. Rapport sur le renforcement des capacités (point 12 de l'ordre du jour)**

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Rapport intermédiaire sur la phase II du projet de normes au service de la réalisation des objectifs de développement durable	ECE/CTCS/WP.6/2020/9	Décision

44. Le secrétariat a fait un exposé sur l'état d'avancement des normes au service de la réalisation des objectifs de développement durable. Le projet avait permis de relier 1 618 normes à cinq objectifs de développement durable. Une méthode d'apprentissage en ligne sur la gestion des risques, l'évaluation de la conformité et la surveillance du marché était en voie d'élaboration.

45. Les activités de renforcement des capacités avaient fortement pâti des restrictions imposées en raison de la pandémie de COVID-19. Néanmoins, le secrétariat employait d'autres méthodes pour maintenir ces activités, y compris des webinaires.

46. Les participants ont pris note avec satisfaction du rapport intérimaire sur les activités de renforcement des capacités, ont pleinement souscrit à la poursuite du projet et ont demandé au secrétariat de continuer de faire rapport en 2021. (Conclusion 10)

### **XIII. Rapport de la vingt-neuvième session et faits nouveaux survenus depuis lors (point 13 de l'ordre du jour)**

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Rapport du Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation	ECE/CTCS/WP.6/2019/2	Décision

47. Le Chef de la Section de l'accès aux marchés a présenté les points saillants de la vingt-neuvième session du Groupe de travail. Il a informé les participants que toutes les décisions adoptées à la vingt-neuvième session avaient été mises en œuvre.

48. Les participants ont pris note du rapport du secrétariat et ont regretté que des contraintes financières l'obligent à remplacer les réunions trilingues officielles par des consultations virtuelles informelles. (Conclusion 11)

### **XIV. Programme de travail pour 2021 (point 14 de l'ordre du jour)**

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Programme de travail du Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation pour 2021.	ECE/CTCS/WP.6/2020/10	Décision

49. Le secrétariat a informé le Groupe de travail que le programme de travail pour 2021 avait déjà été approuvé par le Comité directeur des capacités et des normes commerciales plus tôt en 2020, en raison du passage d'un cycle budgétaire biennal à un cycle budgétaire annuel.

50. La délégation du Royaume-Uni a salué les efforts déployés par le Groupe de travail pour créer un véritable lieu d'échange d'informations sur les faits nouveaux intervenus et sur l'expérience acquise dans les domaines de la réglementation technique, de la normalisation, de l'évaluation de la conformité et d'activités connexes. Elle a également salué les travaux menés pour étudier et promouvoir les liens avec les objectifs de développement durable, notamment l'objectif 5 sur l'égalité des sexes. La délégation a en outre indiqué que le Royaume-Uni était intervenu sans délai pour trouver et retirer les produits non conformes, et pour instaurer un environnement réglementaire qui permettait aux nouveaux fabricants de produits conformes de mettre rapidement leurs produits sur le marché. Le pays venait également en aide aux pays en développement afin qu'ils soient mieux à même de respecter



les normes relatives à l'achat d'équipements de protection individuelle sûrs et de renforcer leurs services de contrôle de la qualité pour pouvoir jouer un rôle plus important dans le monde après la COVID-19 et être plus résilients face aux difficultés futures.

51. Les participants ont pris note du programme de travail du sous-programme sur le commerce, y compris de celui du Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation. (Conclusion 12)

## **XV. Questions diverses (point 15 de l'ordre du jour)**

52. La Présidente a formé l'espoir que le secrétariat pourrait revenir à un fonctionnement normal dès que les règles de l'ONU et de la Suisse le permettraient et qu'il serait en mesure d'organiser la prochaine session en novembre 2021.

## **XVI. Adoption du rapport (point 16 de l'ordre du jour)**

53. Les participants ont demandé au secrétariat de soumettre les résultats des élections et la Recommandation P révisée à une procédure d'approbation tacite immédiatement après les consultations.

54. Les participants ont demandé au secrétariat de distribuer les notes de la Présidente à toutes les délégations et de leur accorder un délai de deux semaines pour corriger les erreurs qui pourraient s'être glissées dans le contenu des déclarations. Le secrétariat a été prié de soumettre la note de la Présidente au Comité directeur des capacités et des normes commerciales pour approbation à sa session de 2021.

---